

Lettre ouverte de la Société Suisse d'Orthopédie et de Traumatologie au président de la FMH

Monsieur le Président,

Plus que jamais nous sommes convaincus que diriger la FMH implique une somme de qualités et de compétences parmi lesquelles l'objectivité et surtout l'impartialité constituent des vertus majeures. Ces qualités sont indispensables afin de pouvoir représenter l'ensemble du corps médical, toutes opinions confondues.

Vos récentes prises de positions et vos orientations politiques nettement affirmées et largement diffusées dans les médias vous poussent à briguer une fonction politique au plus haut niveau. Nous n'entendons pas vous en contester le droit, mais vous comprendrez notre inquiétude d'envisager qu'à l'avenir les orientations et les engagements de la FMH soient pris sous l'influence d'un président ouvertement acquis aux thèses d'un parti dont les options en matière de politique de santé sont souvent en contradiction avec les intérêts des membres de cette société.

A l'unanimité le comité de la SGOT-SSOT estime qu'il existerait une incompatibilité absolue entre les deux mandats. En effet, en tant que conseiller national, vous ne pourriez plus défendre équitablement les intérêts de l'ensemble du corps médical suisse. Cette ambiguïté entre la direction de la FMH et votre engagement politique constitue un conflit d'intérêt inacceptable. Dans la mesure où vous maintenez votre candidature au conseil national, nous vous demandons formellement de vous retirer de la présidence de la FMH.

Dans l'attente de vous lire, nous vous transmettons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

*Pour le comité de la SGOT-SSOT:
Prof. Dr Christian Gerber, Président;
Dr Bernhard Christen, Vice-président*

Réponse du président de la FMH

Chers Collègues,

J'ai bien reçu votre lettre et vous remercie de votre prise de position; elle me donne une nouvelle fois l'occasion de me prononcer sur cette question importante.

Le point central de votre lettre n'est pas contesté: comme le Comité de la SSO et le Comité central de la FMH, je partage évidemment la conviction que la présidence de la FMH requiert objectivité et impartialité, et je soutiens ce principe sans réserve.

Vous dites ensuite que les positions du parti socialiste seraient en contradiction avec celles de la FMH. En réalité, aucun parti politique en Suisse ne représente complètement les intérêts du corps médical – ni le parti socialiste, ni les partis bourgeois. On se souvient par exemple des positions de ces derniers lors de la votation sur l'article constitutionnel 117a, en 2008, ou sur les questions du libre choix du médecin (obligation de contracter) ou de la restriction du catalogue des prestations.

Mais surtout, les priorités sont claires: j'ai d'emblée et publiquement communiqué que je ne défendrai pas de positions opposées à celles de la FMH, telles qu'elles sont définies par ses instances politiques statutaires.

Il est assurément important pour le corps médical d'être activement impliqué dans la société et dans ses débats, qu'il y apporte directement son point de vue spécifique, et qu'il soit représenté au coeur des discussions sur notre système de santé. Je ne pense pas qu'on puisse vouloir défendre le corps médical et ses objectifs sans toucher à la politique. Souvenons-nous que les deux vice-présidents actuels de la FMH sont activement engagés en politique, au sein d'un autre parti, le parti libéral-radical. Et l'on sait que tant le président de H+ que celui de santésuisse siègent actuellement au Parlement, mais qu'on n'y trouve actuellement aucun médecin qui y soit entré avec l'engagement explicite d'y représenter premièrement le corps médical.

Enfin, si l'on considère d'une part le paysage politique, en particulier en politique de santé, et d'autre part aussi la répartition des tendances au sein du Comité central de la FMH, il est clair que ma candida-

ture au Conseil national ne menace pas les options politiques de la FMH, ni son équilibre: elle permettra d'asseoir mieux l'influence du corps médical sur l'ensemble de l'éventail politique, de façon équilibrée, et de renforcer encore notre poids dans les débats qui nous concernent.

Veillez recevoir, chers Collègues, mes salutations les meilleures.

*Dr Jacques de Haller,
président de la FMH*

Pas de politique de santé sans la FMH!

«Le corps médical fait entendre sa voix sur les questions de politique de santé»: tel est le premier point des Objectifs stratégiques 2008–2012 votés par la Chambre médicale en 2008, et que les membres du Comité central ont reçu comme mandat pour cette législature. Il nous appartient donc de marquer les processus politiques et législatifs de notre empreinte et de représenter activement les intérêts du corps médical dans toutes les instances concernées. «Pas de politique de santé sans la FMH» est ainsi un élément central des orientations stratégiques de la FMH et des réflexions des membres du Comité central.

Le corps médical doit s'impliquer en politique s'il veut, aujourd'hui et demain, être associé au déve-

loppement du système de santé et pouvoir tant soutenir l'attractivité de notre profession qu'assurer des soins de haute qualité aux patientes et aux patients.

Grâce à l'engagement politique soutenu du Comité central et des diverses instances de la FMH, cette dernière est maintenant devenue un acteur important de la politique de santé. Dans le sens du mandat reçu de la Chambre médicale, il faut saluer le fait que des membres du Comité central et d'autres médecins actifs et actives en politique soient politiquement présents au niveau communal, cantonal et fédéral et y fassent entendre les besoins du corps médical.

Comité central de la FMH, mars 2011